



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :
11.10.2007

point de l'ordre du jour no:

14

COMMISSARIAT DE DISTRICT

222 OCT. 2007

Luxembourg

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Hoffmann, Roller, Huss, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Convention relative aux aides à la construction d'ensembles

Vu la convention du 28 septembre 2007 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ;

Considérant que la Ville procède à la construction respectivement rénovation de logements dans le cadre de la loi modifiée du 25 février 1979 de l'aide au logement, à savoir :

- Esch-sur-Alzette : « 50-52, rue Portland »

Considérant que l'Etat participe à raison de 75% aux frais de transformation des logements locatifs, sans que ce montant ne puisse dépasser € 601.333.- , 15% TVA incluse ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

approuve à l'unanimité

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

N° 57/07/CAC

Vu et approuvé

Luxembourg, le 06.12.2007

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Le Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe,

COMMISSARIAT DE DISTRICT

10 DEC. 2007

Luxembourg

U. Dintel

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le
14 DEC. 2007